



PIERRE LELLOUCHE
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 4 avril 2012
N° 606

**Pierre LELLOUCHE se félicite de la
mise en place d'une vraie
différenciation entre pays en
développement dans les relations
extérieures de l'UE.**

Le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, Pierre LELLOUCHE, se félicite de l'aboutissement de la réforme du système des préférences généralisées (SPG) décidée aujourd'hui à Bruxelles lors du Comité des représentants permanents. Le SPG est un régime qui permet aux pays en développement de bénéficier de droits de douane réduits à l'entrée dans l'Union européenne.

Le projet de règlement approuvé aujourd'hui en vue des discussions avec le Parlement européen répond aux objectifs défendus par la France, qui a été à l'initiative de cette réforme européenne : le recentrage du dispositif sur les pays qui en ont le plus besoin, en excluant la majorité des grandes économies émergentes, et la réduction de la liste des produits bénéficiant de préférences tarifaires pour un pays donné.

Ainsi le projet de règlement réduit de façon importante le nombre de pays bénéficiaires, qui passera de 177 à 83 dès l'entrée en vigueur de la réforme en 2014. De même, grâce à la fermeté de la position française sur la liste des produits bénéficiant de droits de douane réduits à l'entrée dans l'Union européenne, le nouveau mécanisme permettra d'exclure les produits provenant de pays devenus trop compétitifs dans certains secteurs industriels.

Compte tenu de ces avancées majeures et du levier ainsi créé pour les futures négociations commerciales bilatérales avec les grands pays émergents, la France a soutenu cette réforme qui permet de mieux distinguer les pays les moins développés - qui doivent relever d'une stratégie de développement - des pays émergents qui sont des partenaires commerciaux avec lesquels les concessions commerciales doivent être équilibrées et réciproques. C'est ainsi la première fois que l'Union européenne consolide la différenciation entre pays en développement dans sa politique commerciale.

Dans la lignée de l'intervention de Pierre LELLOUCHE sur ce sujet lors du Conseil Affaires étrangères en format commerce du 16 mars dernier, la France a toutefois demandé un renforcement du respect des droits de l'Homme et des normes sociales et environnementales par les pays à économie vulnérable qui veulent obtenir une baisse de droits de douane encore plus favorable à l'entrée dans l'Union européenne.

Contacts Presse :

Franck ALLISIO : 01 53 18 41 93, franck.allisio@cabinets.finances.gouv.fr

Amélie CHENIN : 01 53 18 41 93, amelie.chenin@cabinets.finances.gouv.fr